

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2435

présenté par
M. Martin

ARTICLE 36

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« au a de »,

le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel